

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE MAREAU AUX PRES**

**SEANCE DU 9 JUILLET 2012**

MEMBRES EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	15

<b><u>Date de la convocation :</u></b>
29 juin 2012

<b><u>Délibération n°</u></b>
2012 - 50

L'an deux mille douze, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : MM Hauchecorne Bertrand, Courtois Didier, Lorin Bernard, Roy Stéphane, Genty Robert, Bureau Chantal, Rambaud Jérôme, Gabrion François, Vallon Guy, Dubrulle Hervé, Ménager Caroline, Magalie Foliard.

Étaient absentes excusées :

- POINTEAU Alexandra qui a donné procuration à Bernard Lorin,
- HEROLD Valérie qui a donné procuration à Didier Courtois
- BENEL Martine qui a donné procuration à Chantal Bureau

Était absent :/

Secrétaire de séance : Jérôme Rambaud

**OBJET :**  
**EMPRUNT**

Monsieur Hauchecorne rappelle la prudence de Guy Vallon et de lui-même dans le choix des emprunts proposés ces dernières années au conseil municipal, et se réjouit qu'aucun de ces emprunts ne soit dans le domaine de ce que l'on appelle « emprunt toxique », il précise que les emprunts à taux variable pris dans les années précédents ont des taux inférieurs à 2 %. Cependant en solidarité avec les autres collectivités il propose au conseil de prendre la délibération suivante :

Attendu que, ces dernières années, les banques ont incité un grand nombre de collectivités, d'établissements publics, d'organismes de logement social et d'associations à financer leurs investissements au moyen de prêts structurés construits sur des montages spéculatifs complexes dont le risque était supporté par les seuls emprunteurs ;

Attendu que l'augmentation des taux de ces prêts a sérieusement dégradé la situation financière des emprunteurs au point de voir l'Assemblée nationale mettre en place une commission d'enquête qui a révélé par un rapport en date du 6 décembre 2011 que l'ensemble des acteurs publics locaux (collectivités territoriales, établissements publics de santé et organismes du logement social) a souscrit pour 32,1 milliards d'euros de prêts structurés dont 18,8 milliards d'euros d'encours à risque et que les banques n'ont pas satisfait à leur obligation de conseil ;

Attendu qu'en plus des surcoûts occasionnés par ces prêts structurés à risque qui impactent brutalement leurs souscripteurs, les acteurs publics se trouvent confrontés à la raréfaction du crédit, étant donné que Dexia, premier prêteur de l'économie locale en France, est dans l'incapacité de consentir le moindre financement du fait de son démantèlement en cours, démantèlement très coûteux pour les États français et belge, et que la plupart des autres banques, qui suivaient Dexia dans ses pratiques irresponsables, viennent de décider de se retirer brutalement du marché des acteurs publics en avançant l'argument que les normes prudentielles de Bâle III font peser davantage de contraintes ;

Attendu que les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'investissement public, un crédit plus rare et plus cher ne ferait qu'amplifier le mouvement de récession qui touche notre pays tout en privant la population des services qu'elle est en droit d'attendre ;

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

Affirme publiquement que sa politique d'endettement est mise exclusivement au service de l'amélioration des conditions de vie de tous ses concitoyens et rejette toute forme d'endettement à caractère spéculatif ;

Décide de ne contracter que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable, avec des marges et des conditions de sortie correctes ;

Demande solennellement aux autorités de l'Etat de mettre en demeure les banques de transformer les prêts « toxiques » en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive, les banques devant supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont générés pour les emprunteurs ;

Demande à l'Etat de mettre en place un véritable service public de financement des collectivités locales ;

Adopte le label « Collectivité pour un audit citoyen » initié par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, dont il approuve la démarche, pour lancer un vaste débat public sur la question.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire